



www.dden-fed.org

15 Septembre 2023

Numéro 242

L'éducation un « *domaine réservé du président* » ?

Cette singulière revendication du président de la République, même si elle n'est étayée par aucun fondement juridique, mérite d'être louée pour autant qu'elle se donne pour objet d'assurer exclusivement l'égalité en éducation pour la mixité sociale et le respect de la laïcité sans prétendre s'impliquer de façon directe et intrusive dans la politique scolaire légalement menée par son ministre.

Certes, le président de la République est dépositaire des principes et du fondement de notre Constitution, et gardien de l'une des plus précieuses de nos institutions : l'École publique, de toutes et tous, gratuite, laïque et obligatoire, garante des valeurs universelles et humanistes dont l'État républicain se réclame. L'un de ces généreux principes, et non des moindres, est l'égal accès de tous à l'Éducation et à l'instruction, par-delà les inégalités sociales et les convictions particulières des uns et des autres. Le préambule de la Constitution impose explicitement la feuille de route de la République : « *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.* »

Cependant, depuis l'origine de la création de l'école du premier degré avec Guizot en 1833 et surtout avec Ferry-Goblet entre 1881 et 1886, mais aussi depuis 1982 avec les lois de décentralisation, pour le second degré, les collectivités partagent cette compétence avec le ministère de l'Éducation nationale. Le rôle de l'État et du ministre demeure entier avec des politiques éducatives impulsées au niveau national par les programmes et la gestion des personnels. L'articulation des relations entre l'État et les collectivités locales dans la mise en œuvre des politiques nationales et territoriales et la répartition des rôles des acteurs est devenue fort complexe et pose de nombreuses questions : de périmètre de compétences, de financement du système éducatif, de gouvernance du système...

Les mesures, prises, aujourd'hui, depuis la présidence de la République jusqu'au local, en ordre dispersé, mêlent de la communication, des faits divers, des problèmes de société sans pour autant répondre aux questions institutionnelles non abordées lors des élections présidentielles et législatives. Ces mesures laissent entrevoir, en particulier une concurrence sournoise avec les établissements d'enseignement privés porteurs de ségrégation sociale, savamment camouflée, qui impacte de plus en plus l'Éducation nationale.

Faut-il s'interdire de poser la question du pluralisme scolaire financé par la puissance publique et se résigner ainsi à ne plus aborder ses conséquences sur le démantèlement de l'Éducation nationale et la laïcité de l'État ? Exclure, aujourd'hui, le pluralisme scolaire de la laïcité est un piège pour l'École, pour la République et les institutions de la République.

Eddy KHALDI

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Site internet : www.dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>



SOMMAIRE

+ La Fédération des DDEN auditionnée par la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale

+ Abayas et qamis : la Fédération des DDEN se félicite de leur interdiction, le SE dénonce un procédé de communication

+ Les priorités d'E. Macron en matière d'éducation ne sont pas celles des collectivités (RFVE)

+ Harcèlement scolaire : "Nous ne sommes toujours pas à la hauteur" estime Gabriel Attal après le nouveau suicide d'un élève

+ Rénovation thermique du bâti scolaire : des annonces présidentielles "fantasques et mensongères" pour SUD

+ Le "sport à l'école" ne peut être réduit à la prévention de l'obésité

+ 2 000 enfants à la rue : une hausse qui indigné et qui inquiète

+ Formation continue des enseignants : un élément important pour l'attractivité du métier, estime Gabriel Attal

+ Elections des représentants de parents d'élèves dans les conseils d'école : le vendredi 13 ou samedi 14 octobre

Le président de la Fédération nationale des DDEN invité par l'Assemblée Nationale pour être auditionné sur le financement public de l'enseignement privé sous contrat

L'invitation ci-dessous



République Française

COMMISSION DES AFFAIRES CULTURELLES

Paris, le 8 septembre 2023

Destinataire :

– **M. Eddy Khaldi**, président de la Fédération des délégués départementaux de l'éducation (DDEN)

Monsieur le Président,

M. Paul Vannier, député du Val d'Oise, et M. Christopher Weissberg, député des Français de l'étranger, ont été nommés rapporteurs, au nom de la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, de la mission d'information relative au financement public de l'enseignement privé sous contrat.

Dans le cadre de leurs travaux, ils souhaiteraient vous entendre à l'Assemblée nationale au cours d'une audition d'environ une heure et vous proposent le créneau suivant :

– **Mercredi 25 octobre 2023 de 14 heures à 15 heures.**

Réponse favorable du président Eddy KHALDI qui sera accompagné de la secrétaire générale : Edith SEMERDJIAN, de la trésorière générale : Françoise RISS et du conseiller fédéral, président de l'Union des DDEN de Vaucluse : Bernard RACANIÈRE



Abayas et qamis : la Fédération des DDEN se félicite de leur interdiction, le SE dénonce un procédé de communication

La Fédération des DDEN (Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale) se félicite de la décision du Conseil d'État qui entérine la décision de Gabriel Attal d'interdire le port des "abayas" et des "qamis" dans les écoles, collèges, lycées. Elle estime que l'élaboration de la citoyenneté "impose un espace laïque libre de tout assujettissement religieux ou autre où tous les élèves bénéficient des mêmes droits et se voient imposer les mêmes devoirs (...). La morale de l'École de la République ne peut porter la marque d'aucune religion" et "l'intervention de la puissance publique, affranchie de toute tutelle, ecclésiastique ou autre, sans distinction d'origine, sociale, culturelle et autres convictions, est la condition nécessaire de l'égalité des chances pour la formation de citoyens en devenir".

Pour sa part, le SE "déploie que le ministère agite l'étoffe des abayas sur les ondes pour 300 élèves concernées tandis que plusieurs dizaines de milliers d'enfants se retrouvent sans école". Le syndicat UNSA des enseignants fait référence à un communiqué de la Défenseure des droits qui a pointé "de nombreuses situations dans lesquelles plusieurs milliers d'enfants rencontrent des difficultés pour accéder à l'école", qu'il s'agisse de lycéens sans affectation, d'enfants en situation de handicap, "d'enfants vivant dans des hôtels sociaux ou des habitations précaires" et dont les parents ne peuvent fournir un justificatif de domicile, de mineurs étrangers ou résidant à Mayotte ou en Guyane. L'organisation syndicale estime en outre que "la formation des enseignants doit permettre de mieux accompagner tous les élèves quel que soit le profil de ces derniers".

Sur les réseaux sociaux et la liste de diffusion de la Commission Islam et laïcité circule une tribune avec appel à signature "contre l'interdiction du port des abayas". Les premiers signataires dénoncent "une nouvelle attaque islamophobe". Ils estiment que, "concrètement, le gouvernement exige des

personnels de l'éducation, des conseillers principaux d'éducation, des assistants d'éducation et des enseignants, de déterminer, selon le faciès, le patronyme, et l'appartenance réelle ou supposée à l'islam des élèves si leurs tenues sont des abayas ou non". Ils considèrent que cette interdiction "s'inscrit dans la continuité de la répression brutale des révoltes de cette jeunesse qui a exprimé sa colère" après la mort du jeune Nahel.

A noter que l'association qui a porté l'affaire devant le Conseil d'État fait valoir que le port d'abayas ou de qamis permet aux élèves "d'exprimer leur attachement à une culture ou à une région géographique" et que son interdiction "risque de discriminer et de cibler les jeunes filles en raison de leurs origines ethniques". Le ministère pour sa part estime que le choix du vêtement ne constitue pas une liberté fondamentale ni une composante du droit à une vie privée et familiale, que son interdiction n'affecte pas les conditions du culte musulman et que la mesure prévoit "l'application de la loi sans distinction ni discrimination".

Pour le Conseil d'État, cette interdiction se situe dans le droit fil de la loi de 2004. Il note que le nombre des signalements d'atteintes à la laïcité liés au port de signes ou de tenues "ont connu une forte augmentation" durant l'année scolaire 2022-2023, 1984 contre 617. Il reprend une définition de l'abaya, "un vêtement féminin couvrant l'ensemble du corps à l'exception du visage et des mains" et du qamis, "son équivalent masculin".

Sources : « ToutEdu »



Les priorités d'E. Macron en matière d'éducation ne sont pas celles des collectivités (RFVE).

"La multiplication des annonces par le président de la République sans concertation nous interroge sur la place du ministre Gabriel Attal", déclare le RFVE. Le réseau français des villes éducatrices souligne en outre que "la quasi-totalité des acteurs éducatifs ne considère pas comme prioritaires" les sujets sur lesquels communique E. Macron.

Seraient prioritaires aux yeux des collectivités les conditions de travail des enseignants, la question des statuts des personnels périscolaires, de la petite enfance et des AESH, les conditions d'accueil des enfants en situation de handicap, la situation des enfants sans toit... Le réseau signale que les "villes éducatrices" organisent la dotation en fournitures scolaires des écoles, "voire directement des enfants", maintiennent ou baissent le coût de la restauration scolaire, mettent en place d'autres aides financières ciblées pour les familles, sont mobilisées pour la rénovation des locaux scolaires...

"De nombreux travaux sont lancés ou ont été effectués avec le concours trop faible de l'État. Mais les besoins sont gigantesques." Les Villes demandent "que l'État dialogue vraiment avec les collectivités pour partager la complexité de l'éducation dans les quartiers ségrégués, pour les accompagner fortement dans la rénovation des bâtiments accueillant des enfants et garantir ainsi des conditions matérielles et pédagogiques acceptables pour l'éducation de chacun et chacune".

Harcèlement scolaire : "Nous ne sommes toujours pas à la hauteur" estime Gabriel Attal après le nouveau suicide d'un élève

C'est "la réponse de l'institution Éducation Nationale face à l'urgence du harcèlement scolaire qu'il nous faut continuer à profondément changer", considère Gabriel Attal, ce mercredi 6 septembre après le suicide d'un jeune garçon de 15 ans victime de harcèlement scolaire hier 5 septembre.

Le ministre de l'éducation a indiqué qu'une enquête administrative était déclenchée et qu'une cellule d'écoute et de soutien "est ouverte" au sein de l'établissement de Poissy où l'élève avait été harcelé l'an dernier.

Celui-ci avait "fait état de brimades et d'injures répétées de la part de plusieurs élèves", et même si parents et harceleurs furent reçus par l'établissement, "un échange de courrier a eu lieu courant avril entre la famille et l'institution scolaire sur la situation du jeune garçon, la famille y dénonçant l'absence de mesures suffisantes prises face à cette situation de harcèlement", a-t-il poursuivi.

Si "beaucoup de choses ont été engagées contre le harcèlement par ce gouvernement et ceux qui l'ont précédé", Gabriel Attal considère que l'institution n'est "toujours pas à la hauteur" sur le sujet et indique vouloir "aller plus loin" par le biais d'une "initiative forte (qui) sera prise en la matière très prochainement".



Rénovation thermique du bâti scolaire : des annonces présidentielles "fantasques et mensongères" pour SUD

"Le président Macron (...) annonce (...) l'utilisation de 500 millions d'euros parmi les 2 milliards du 'Fonds vert' pour rénover le bâti scolaire" et promet qu'avec ces 500 millions ce seront au moins 40 000 écoles qui seront rénovées". Cette annonce ne convainc pas SUD Education qui fait remarquer que les collectivités territoriales sont déjà impliquées dans le programme EduRénov qui "prévoit de rénover 10 000 écoles et établissements scolaires" et qui est doté de 2 milliards d'euros. "Il s'agirait donc de rénover 4 fois plus de bâtiments scolaires avec 4 fois moins d'argent, soit 12 500€ par école." Ces annonces sont donc "fantasques et mensongères", estime l'organisation syndicale qui rappelle que le 23 juin, Pap Ndiaye avait annoncé qu'« un référentiel de compétences relatif à la transition écologique » serait publié dès la rentrée 2023 : les personnels n'en ont à l'évidence "pas entendu parler depuis".

Elle ajoute que, selon le rapport Demarcq de 2020, il faudrait 40 milliards d'euros pour rénover le bâti scolaire afin d'atteindre la réduction de 40% d'énergie fixée pour 2030 par le décret encadrant la rénovation des bâtiments tertiaires. Les 500 millions annoncés par le président Macron en pleine canicule sont donc "une provocation" estime encore SUD.

Le "sport à l'école" ne peut être réduit à la prévention de l'obésité

"Après avoir institué, sous le ministère Blanquer, la confusion entre sport et EPS, désormais bien établie, Emmanuel Macron a décidé d'ajouter l'activité physique et sportive des élèves à la liste des fondamentaux auxquels l'école, son 'domaine réservé', doit donner la priorité". Mais, estime le SE, le syndicat UNSA des enseignants, ses propos "témoignent de (s)a méconnaissance totale de la réalité du terrain".

Les dispositifs qu'il évoque, les 30 minutes d'activité physique en primaire, et les 2h de sport en plus au collège sont "axés vers un sport-santé" quand ce n'est pas pour canaliser l'énergie des "élèves les plus agités". Et de commenter : "L'EPS pour mieux appréhender le cours de mathématiques, il fallait y penser !" Le SE dénonce en outre "le financement par le Pacte d'une externalisation de la pratique physique et sportive sur le temps périscolaire" et définit l'EPS comme un "enseignement obligatoire qui apprend aux élèves à mieux être, à mieux se connaître et à se dépasser, sans esprit de compétition".



Lycées : le privé bien mieux doté que le public

► Des chiffres confidentiels prouvent qu'à Paris les établissements sous contrat disposent de plus d'heures d'enseignement par élève que le public

► Notre enquête montre que les moyens attribués par l'État à ces institutions sélectives sont supérieurs, à effectif et composition sociale équivalents

► L'écart tient à la répartition des ressources entre le primaire et le secondaire, favorisant l'élitisme du privé, quand le public lutte contre les inégalités

► Les données de la capitale, les seules auxquelles nous ayons eu accès, font apparaître une distorsion entre deux systèmes

M ÉDITORIAL
RÉTABLIR L'ÉQUITÉ
DANS L'ÉDUCATION
PAGE 25

2 000 enfants à la rue : une hausse qui indigné et qui inquiète

“Été comme hiver, il n'y a pas de saison, la rue n'est pas un lieu pour les enfants” s'indigne la secrétaire générale de l'Unicef France alors qu'étaient présentés, mercredi 30 août devant la presse, les chiffres de son 5^{ème} baromètre.

Et si le collectif des associations unies (CAU), Jamais sans toit, la FCPE et École pour tous se sont réunis, c'est que ceux-ci sont mauvais. Quelque 2 000 enfants à la rue ont en effet été recensés en ce mois d'août 2023, soit 20 % de plus qu'à la même période l'an dernier, et même 2,5 fois plus qu'en janvier 2022. “Pour nous l'État français ne respecte pas les droits fondamentaux de l'enfant”, estime ainsi Béatrice Lefrançois, un “cri d'inquiétude” partagé par la directrice générale de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS).

La dégradation de la situation, explique Nathalie Latour, se manifeste à travers des situations “qui s'installent” pour les familles : 80 % de celles qui appellent le 115 dormaient déjà à la rue la veille, alors qu'elles étaient 46 % un an auparavant. De plus, la proportion de femmes seules avec enfants est passée de 29 % à 35 %.

Tous les territoires sont concernés. Pourtant, regrettent les associations, le gouvernement s'était engagé en octobre 2022 par la voix d'Olivier Klein, alors ministre du Logement, à ce que plus aucun enfant ne dorme à la rue. Elles reconnaissent les “efforts conséquents” réalisés durant l'hiver dernier, 205 000 places d'hébergement ayant été maintenues. Mais ils n'ont pas été poursuivis, avec des remises à la rue de personnes sans solution, une baisse budgétaire pour les associations de 6 à 10 %, et une réduction du nombre de places à 195 000.

“Il y a une inégalité des droits dans les apprentissages pour ces enfants”. Interrogée par ToutEducat, Samira Dadache (FCPE Grenoble) qualifie même de “violence” cette difficulté d'accès à l'éducation. Problèmes de santé physique et de santé mentale, Béatrice Lefrançois abonde : “comment imaginer que ces enfants vont pouvoir vivre une scolarité sereine” ? Derrière les chiffres il y a des personnes, des histoires. Afin d’“empêcher l'aggravation de la crise et de respecter l'égal accès à l'éducation”, le collectif souhaite voir éclore une proposition de loi de “trêve scolaire” pour stopper les expulsions des enfants scolarisés et de leurs familles.



FÉDÉRATION DES DÉLÉGUÉS DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation populaire - Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale



PARENTS D'ÉLÈVES AU NOM DE L'INTÉRÊT DES ENFANTS

vendredi 13 octobre 2023



Votez

POUR VOS REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉCOLE



DDEN de votre Ecole :



Association reconnue d'utilité publique - Association éducative complémentaire de l'Enseignement Public
Association nationale de Jeunesse et d'Éducation Populaire
Association ambassadrice de la Réserve citoyenne de l'Éducation nationale
Fédération des DDEN - www.dden-fed.org - 01 47 70 09 59

Les dossiers des 2 concours de la Fédération

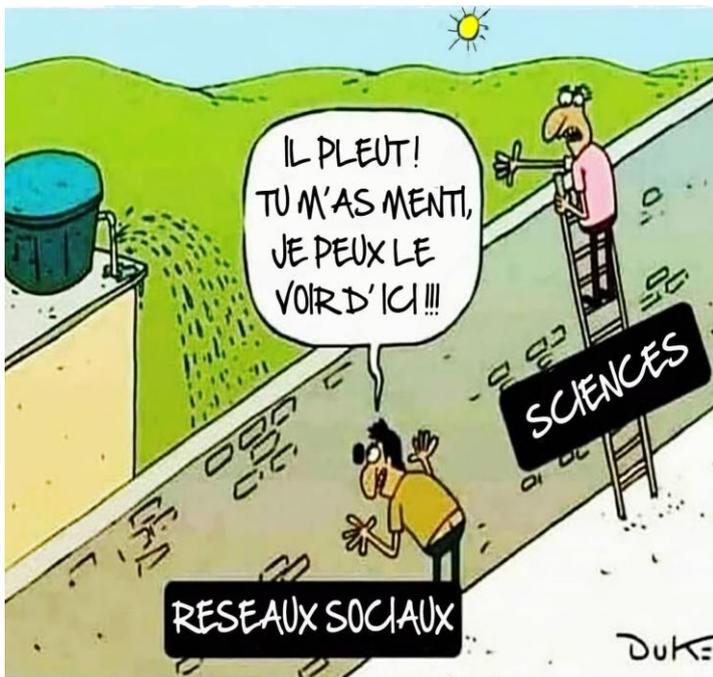
Rappel important :

les dossiers des 2 concours

« Écoles Fleuries » et « Samuel Paty – se construire Citoyen »

doivent impérativement être envoyés à la Fédération

pour **le 29 septembre 2023 maximum**.



Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page

rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE



Formation continue des enseignants : un élément important pour l'attractivité du métier, estime Gabriel Attal

"Faire plus pour l'attractivité des métiers de l'enseignement" et miser plutôt la qualité des enseignants que sur la taille des classes, ce sont les deux recommandations que l'OCDE a mises en avant, ce 12 septembre, à l'occasion de la présentation de l'édition 2023 des "Regards sur l'éducation". Gabriel Attal, qui a présenté la politique éducative française à l'aune des données internationales, revendique une vision identique et insiste sur l'importance de "l'effet maître" et donc de la formation continue des enseignants.

Le ministre de l'Éducation nationale donne l'exemple de Mayotte où la formation des enseignants et "un travail sur les manuels scolaires" (la méthode NEO de chez Nathan, inspirée de la méthode Lego a été imposée aux enseignants, ndlr) a permis, dit-il, d'augmenter de 20 % la proportion d'enfants "entrés dans la lecture" à mi-CP. Et, plus généralement, il évoque une formation continue organisée "hors temps de classe", avec des unités "sécables", sur un modèle "hybride" (en partie à distance). Il défend néanmoins la limitation à 24 élèves par classe dans le premier degré, et les dédoublements qui, au vu des évaluations de 2021, auraient permis de réduire l'écart entre éducation prioritaire et hors éducation prioritaire de 16 % en français et de 38 % en mathématiques.

En ce qui concerne l'attractivité, le ministre revient sur les augmentations de salaire, en début mais aussi en milieu de carrière, et sur la nécessité d'offrir des perspectives à des salariés "en quête de reconversion". La formation continue serait également un facteur d'attractivité.